

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, concernant l'émission des timbres-prime et des timbres dits de commerce (art. 137 du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1911. (N° 138, année 1911.)

(Nommée le 2 février 1912.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BESNARD.
2^e — D'AUNAY.
3^e — LE COUR GRANDMAISON.
4^e — CAZENEUVE. *Rapporteur*
5^e — REYNALD. *Secrétaire*
6^e — MILLIÈS-LACROIX. *Président*
7^e — Guillaume POULLE.
8^e — Louis MARTIN.
9^e — Léon MONNIER.



4

Séance du 3 Février 1912

Président. M. Millier-Lacroix - Secrétaire M. Reynaud

M. Millier-Lacroix propose la nomination d'un rapporteur provisoire chargé de la rédaction d'un rapport sur les éléments de la question -

M. Cazeneuve propose que ce rapporteur provisoire à son enquête auprès des Chambres de Commerce -

M. Cazeneuve est chargé de ce rapport -

Le Président -

Le Secrétaire -

Millier-Lacroix

M. Reynaud

Séance du 23 Janvier 1912.

Président : M. Millier-Lacroix -

M. Cazeneuve rend compte de l'état qu'il a fait de son enquête auprès des législateurs et intéressés qu'il a entendus sur les Douanes et des Chambres de Commerce -

M. Cazeneuve, rapporteur, est autorisé à faire imprimer son Rapport à l'impression. Un exemplaire sera envoyé à chacun des membres de la C^{de}. M. Président en aura un exemplaire au Ministère du Commerce et la priant cela-ci l'envoyer son avis, si besoin qu'il s'en est entendu par la C^{de}.

Le Président,

Millier-Lacroix

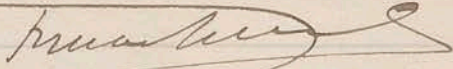
Séance du 6 Février 1913

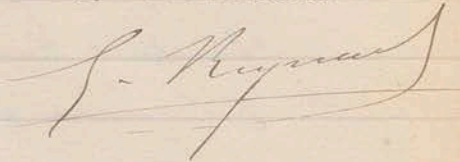
Président : M. Millis-Lacroix - Secrétaire : M. Reynaud

M. Cazeneuve soumet à la Commission son rapport qui l'adopte
sans modification - En conséquence M. Cazeneuve est autorisé à
déposer son rapport

Le Président

Le Secrétaire





Séance du 18 Feb 1913.

Président : M. Millis-Lacroix

Secrétaire :

M. Cazeneuve expose les conclusions dans lesquelles
le projet de loi a été renvoyé à la C^{de}, sur
cours de la discussion en séance du Sénat.

La C^{de} décide d'entendre le
Ving de Commerce, aussitôt de cette la
question en délibéré et s'ajourne
la suite à l'ordre du jour. M. le Président
est invité à solliciter la présence des
Commissaires pour assister l'organe.

Le Président,

